



AYA 2014 Declaration

Ayahuasca in the Globalized World

DÉCLARATION AYA2014: L'AYAHUASCA DANS UN MONDE GLOBALISÉ

En Septembre 2014, environ 650 personnes de plus de 60 pays différents assistèrent à la Conférence Mondiale sur l'Ayahuasca qui s'est tenue à Santa Eulària des Riu, Ibiza, Espagne. Lors de cette Conférence, un groupe composé de 40 experts, scientifiques, juristes, politiques, s'est réuni pour débattre des moyens de susciter une meilleure compréhension, respect et protection de l'usage de l'ayahuasca au XXIème siècle, dans le contexte d'un intérêt croissant envers les pratiques associées à cette décoction amazonienne. Un Comité d'Experts pour la Régularisation des Substances Ethnobotaniques Psychoactives s'est constitué durant la Conférence. Le présent document recueille le consensus qui s'est dégagé dans ce groupe et formulé dans une déclaration qui constitue un appel aux gouvernements pour avancer vers la création d'un cadre légal constructif, et basé sur les droits humains, pour le bon usage de l'ayahuasca.

Tout être humain devrait être libre de choisir les manières et les outils destinés à faciliter son développement personnel, surmonter la maladie, tant physique que psychique, alimenter les liens sociaux et familiaux, et aussi atteindre son épanouissement spirituel. D'autre part, à une époque où une bonne partie de l'humanité souffre une crise de valeurs, conséquence de la perte de repères, il est vital qu'à travers le dialogue interculturel et la mise en place de politiques intégrales soit promu un mode d'existence durable pour notre espèce, accueillant la diversité d'un monde aux communautés interconnectées, en harmonie avec la nature et l'environnement. Pour atteindre de tels objectifs de façon efficace, la recherche de nouveaux moyens - et l'amélioration de ceux déjà disponibles - fait partie intégrale de l'évolution de la condition humaine.

Malheureusement, cela ne semble pas devoir s'appliquer lorsqu'il s'agit de certaines ressources d'origine ethnobotanique utilisées depuis des siècles par les sociétés indigènes ou autochtones, pré-modernes, au cours de leurs pratiques cérémonielles et transmises oralement de génération en génération. L'un de ces outils est constitué par l'ayahuasca (une décoction élaborée à partir des tiges de la liane *Banisteriopsis caapi* et les feuilles de l'arbuste *Psychotria viridis*) qui a joué un rôle essentiel dans certaines traditions spirituelles, médicinales et culturelles des peuples qui ont habité le Bassin Amazonien. Dans les dernières décennies, diverses traditions et de nouvelles

modalités d'usage de l'ayahuasca se sont disséminées au-delà des frontières de l'Amazonie, dessinant de nouvelles voies de symbiose multiculturelle.

Pendant des siècles, les sociétés industrialisées ont été, en général, répressives et intolérantes envers l'usage de plantes aux propriétés psychoactives, interprétant de façon erronée cette utilisation comme étant diabolique, destructive et addictive. Cependant, l'évidence scientifique récente, aussi bien biomédicale que psychosociale, montre que ce préjugé culturel tellement enraciné est injuste tandis que des plantes comme l'ayahuasca gagnent une reconnaissance accrue pour leur rôle potentiel dans les processus psychothérapeutiques, la croissance spirituelle et l'amélioration des relations interpersonnelles.¹

Les différentes pratiques émergentes d'ingestion de l'ayahuasca ne cadrent ni avec les conceptions traditionnelles ni avec la classification "d'abus de drogues illégales" selon les normes en vigueur du régime international de contrôle des drogues. Assimiler les usages rituels, religieux et thérapeutiques de l'ayahuasca aux usages problématiques des drogues contrôlées comme les opiacés, la cocaïne ou les amphétamines – de même que traiter les personnes qui dirigent les cérémonies d'ayahuasca comme des trafiquants de drogue impliqués dans des marchés illégaux – reflète une profonde méconnaissance du sujet, une position non fondée sur des évidences scientifiques et qui contribue à générer de la confusion sur la légitimité de ces pratiques et face aux droits humains.²

De même, les évidences scientifiques démontrent que l'ayahuasca ne conduit pas à des modèles d'usage chronique et problématique (y inclus la dépendance), que sa consommation ne génère pas de tolérance pharmacologique et que la marge de sécurité, aussi bien physiologique que psychologique, est acceptable au sein de contextes contrôlés.³ De plus, ses effets émétiques – traditionnellement considérés comme un aspect crucial de ses propriétés spirituelles et curatives – associés à la profonde expérience introspective habituellement suscitée, ont en général un impact positif sur la santé et les comportements des consommateurs réguliers d'ayahuasca.

Pour une partie significative et croissante de la population dans diverses parties du monde, la consommation d'ayahuasca est devenue l'option choisie pour faciliter le développement spirituel et personnel, surmonter la souffrance et approfondir la relation avec soi-même, sa famille, ses proches et l'environnement social et écologique. Cependant pour de nombreux organismes de contrôle des drogues, comme le Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS), de même que pour des institutions de sécurité publique, des procureurs et des juges de différents pays, boire l'ayahuasca est fréquemment et erronément considéré comme une nouvelle façon de se "défoncer", une pratique spirituelle inauthentique, une dépendance destructrice et une

¹ Labate, B. C., & Cavnar, C. (Eds.). (2014). *The therapeutic use of ayahuasca*. Heidelberg: Springer.

² Tupper, K. W., & Labate, B. C. (2012). Plants, psychoactive substances and the International Narcotics Control Board: The control of nature and the nature of control. *Human Rights and Drugs*, 2 (1), 17-28.

³ Bouso, J.C., dos Santos, R., Grob, Ch., da Siveira, D., McKenna D.J., de Araujo, D., Doering-Silveira, E., Riba, J. & Barbosa, P. (2013). *Technical Report about Ayahuasca*, Barcelona: ICEERS Foundation.

menace pour la santé publique et l'ordre moral et pour autant exigent des mesures répressives.

En 2010, l'OICS a affirmé "qu'aucune plante ou décoction qui contienne de la DMT, y inclus l'ayahuasca, se trouve actuellement sous contrôle international". Cependant, ce Comité a ajouté que "certains pays pourraient décider d'appliquer des mesures de contrôle pour l'usage et la commercialisation de l'ayahuasca, en raison des risques sérieux pour la santé que l'usage de cette préparation entraîne".⁴ Coïncidant avec l'alarme politique générée par l'OICS dans ses Rapports Annuels de 2010 et 2012⁵ en relation à l'ayahuasca et d'autres plantes psychoactives, et en concordance avec une tendance apparue au milieu des années 90, une série d'arrestations dans toute l'Europe et dans d'autres parties du monde a été conduite et qui donne une idée de l'intolérance à laquelle s'exposent les pratiques rituelles de l'ayahuasca. De ce fait, il semble réaliste d'affirmer qu'une interdiction de l'ayahuasca au niveau national (au niveau d'un Etat) ou même au niveau international, est une éventualité possible dans un futur proche.⁶

Notre groupe d'Experts a suivi de près les cas juridiques et judiciaires qui ont affecté de nombreuses communautés qui utilisent l'ayahuasca et a été témoin à quel point cette oppression peut avoir des conséquences tragiques et préjudiciables pour leurs membres.

En conséquence, *nous demandons* aux gouvernements, aux législateurs, procureurs, juges et fonctionnaires chargés de faire appliquer la loi, de prendre en considération la valeur traditionnelle et culturelle des pratiques d'ingestion de l'ayahuasca à travers le monde et que leurs politiques et décisions se basent sur les évidences scientifiques signalées auparavant et sur les droits humains.

Nous demandons que soit mis fin à cette persécution légale et qu'en échange les gouvernements collaborent avec les représentants des communautés qui font usage de l'ayahuasca, facilitant des modèles d'autorégulation efficaces, la promotion de la santé et la réduction des risques, ainsi que des initiatives d'éducation publique. *Nous demandons* aux juges traitant des affaires judiciaires liées à l'ayahuasca de prendre en considération la déclaration de l'INCB concernant le statut légal de l'ayahuasca: Dans ce cas, *la DMT contenue dans la décoction d'ayahuasca l'est sous sa forme naturelle et par conséquent, en accord avec l'interprétation officielle de la Convention Internationale sur les Substances Psychotropes de 1971, n'est pas soumise au contrôle international.*⁷

Il est également important de prendre en compte que les bénéfices potentiels de plantes comme l'ayahuasca peuvent se voir affectés si l'usage en est irresponsable.

⁴ Lettre envoyée à ICEERS par l'OICS en 2010, disponible à http://iceers.org/Documents/ICEERS_site/Letters/INCB/INCB_Response_Inquiry_ICEERS_Ayahuasca_2010.pdf

⁵ OICS Rapport pour 2010, par. 286; OICS Rapport pour 2012, par. 329-330.

⁶ OICS Rapport pour 2010, par. 286; OICS Rapport pour 2012, par. 329-330.

⁷ Lande, A. (1976). *Commentary on the Convention on Psychotropic Substances, done at Vienna on 21 February 1971*. New York: United Nations.

Nous rappelons aux personnes qui prennent l'ayahuasca, et spécialement à celles qui dirigent des cérémonies, qu'elles doivent assumer la responsabilité de le faire avec une connaissance adéquate, une intention saine et l'obligation de sérieux qui permettent de maximiser les bénéfices et minimiser les risques. Les comportements contraires à l'éthique et les pratiques frauduleuses ne peuvent être tolérés et devraient toujours être rapportés, de sorte que l'ensemble des consommateurs d'ayahuasca puisse continuer leurs pratiques dans un cadre d'autorégulation et de préservation de leur intégrité.

En conclusion, et en continuité avec la déclaration sur l'ayahuasca rédigée en 2012 par des universitaires⁸, *nous exhortons* les autorités à faire preuve de tolérance envers ces pratiques en se basant sur le respect du droit fondamental à la liberté de conscience et de religion⁹, ainsi que la liberté de choix des moyens et outils qui permettent d'accéder à son propre bien-être physique et psychologique. Pour ce faire, qu'il soit concédé aux communautés de consommateurs d'ayahuasca le degré nécessaire de sécurité juridique et un engagement d'une approche respectueuse pour qu'elles puissent continuer à apporter de façon responsable et sûre leur contribution à la société multiculturelle et globalisée d'aujourd'hui.



AYA2014
WORLD AYAHUASCA
CONFERENCE 2014

Declaration released on January, 20th of 2015
Initiative promoted by ICEERS Foundation
www.aya2014.com/fr/aya2014-declaration

⁸ Anderson, B. T., Labate, B. C., Meyer, M., Tupper, K. W., Barbosa, P. C. R., Grob, C. S., *et al.* (2012). Statement on ayahuasca. *International Journal of Drug Policy*, 23 (3), 173-175.

⁹ Ces droits sont reconnus dans des instruments internationaux largement ratifiés, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 18) adopté par l'AGNU à 1948, la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 (art. 9) et la Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969 (art 12.).

Déclaration soutenue par*:

Constanza Sánchez Avilés, PhD
Law, Policy & Human Rights Coordinator,
ICEERS Foundation
Barcelona, Spain

Benjamin De Loenen, MA
Founder & Executive Director,
ICEERS Foundation
Barcelona, Spain

Beatriz Labate, PhD
Nucleus for Interdisciplinary Studies of
Psychoactives (NEIP)
São Paulo, Brazil

Kenneth W. Tupper, PhD
School of Population and Public Health
University of British Columbia
Victoria, Canada

Jeffrey Bronfman
Santa Fe, New Mexico (USA)
Member of The Cadre Of Mestres O Centro
Espírita Benficiente União Do Vegetal
Brasília, Brasil

Amanda Feilding
Founder & Director, The Beckley Foundation
United Kingdom

David R. Bewley-Taylor, PhD
Director, Global Drug Policy Observatory
Swansea, United Kingdom

Ethan Nadelmann, PhD
Executive Director, Drug Policy Alliance
United States

Kasia Malinowska-Sempruch, Dr PH
Director of the Open Society Global Drug
Policy program
New York, NY, United States

Pien Metaal, MA
Project coordinator, Latin America drug law
reform, Drugs and Democracy Programme,
Transnational Institute
Amsterdam, Netherlands

Rick Doblin, PhD
Founder & Executive Director
Multidisciplinary Association for Psychedelic
Studies
Belmont, MA, United States

Raquel Peyraube, MD
Clinical Director
ICEERS Foundation Uruguay
Montevideo, Uruguay

Virginia Montañés
Comisión de Estudio para la Regulación del
Cannabis en Andalucía (CERCA)
Spain

Aleix VilaMaria
Lawyer
Barcelona, Spain

Alexis Kaiser
Lawyer
Zürich, Switzerland

Charlotte Walsh, MPhil
Lecturer in Law
School of Law, University of Leicester
United Kingdom

Diego de las Casas
Lawyer
Madrid, Spain

Francisco J. Esteban, PhD
C.J.C University
Madrid, Spain

Pedro Caldentey Marí
Lawyer
Barcelona, Spain

Roberto Castro Rodríguez
Lawyer
Barcelona, Spain

Rodrigo A. González Soto
Lawyer
Santiago, Chile

Anton J. G. Bilton, BSc Hons
United Kingdom

Ben Christie
Communications Consultant
London, United Kingdom

Hélène Pelosse, MA
High civil servant
France

Joan Obiols-Llandrich, MD, PhD
President, ICEERS Foundation
Barcelona, Spain

Maria Carmo Carvalho, MSc
Vice-President, ICEERS Foundation
Porto, Portugal

Jerónimo Mazarrasa
Secretary, ICEERS Foundation
Ibiza, Spain

Margot Honselaar
Treasurer, ICEERS Foundation
Halsteren, Netherlands

Òscar Parés, MA
Deputy Director, ICEERS Foundation
Barcelona, Spain

José Carlos Bouso, PhD
Scientific Director, ICEERS Foundation
Barcelona, Spain

Pep Cura Oliveras, MA
Coordinator AYA2014, ICEERS Foundation,
Barcelona, Spain

Marc Aixalà
Coordinator Help Center, ICEERS
Foundation, Barcelona, Spain

*La version qui a été signé est l'original en anglais. Nous remercions à Jacques Mabit e Lisiane Janeta pour leur gentile traduction.